



## Convention sur la diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORêTS • 2011



Réf. : SCBD/STTM/JM/JW/ac/76271

31 mai 2011

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

#### Sondage pour les correspondants nationaux pour l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Madame/Monsieur,

Je suis heureux de vous inviter à contribuer au document en cours de préparation pour la quinzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) en vertu de l'item de l'ordre du jour « Voies et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ».

J'ai le plaisir de vous informer qu'un sondage pour les correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire a été développé en réponse à la décision X/12 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'évaluer les besoins en matière de formation des correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire ainsi que pour les prochaines réunions de l'Organe subsidiaire.

Le sondage est basé sur les quatre tâches principales des correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire telles qu'identifiées par la décision VIII/10 paragraphe 21, ainsi que dans le Plan stratégique.

Je vous prie de bien vouloir remplir le sondage ci-joint et de le retourner à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) avant le 10 juin 2011.

Veuillez noter qu'une version en anglais de ce sondage est aussi disponible sur notre site internet à : <http://www.cbd.int/sbstta/survey2011/>. Un mot de passe individuel pour remplir la version électronique anglaise du sondage a été envoyé par courriel à tous les correspondants nationaux OSASTT.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif

#### Pièces jointes

Aux correspondants nationaux pour l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

<sup>1</sup> Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat

## **Sondage pour les correspondants nationaux OSASTT**

*Le sondage suivant a été développé en réponse à la décision X/12 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'évaluer les besoins en matière de formation des correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques techniques et technologiques (OSASTT) ainsi que les besoins en matière de formation pour les prochaines réunions de l'OSASTT.*

*Le sondage est basé sur les quatre tâches principales des correspondants nationaux OSASTT telles qu'identifiées dans la Décision VIII/10 paragraphe 21, ainsi que dans le plan stratégique.*

Veuillez fournir votre nom et le nom de votre pays.

### **I. Développer des liens, et faciliter l'échange d'information, entre l'OSASTT et les institutions et experts régionaux et nationaux compétents**

Recevez-vous des demandes d'informations de la part des institutions et experts nationaux?

Recevez-vous des demandes d'informations de la part des institutions et experts régionaux?

Quelles institutions nationales (publiques, privées, non-gouvernementales ou universitaires) interviennent régulièrement dans votre travail, et à quel(s) sujet(s)?

Quelles institutions régionales (publiques, privées, non-gouvernementales ou universitaires) interviennent régulièrement dans votre travail, et à quel(s) sujet(s)?

Existe-t-il des organes nationaux ou régionaux avec lesquels vous travaillez qui pourraient être qualifiés de « centres d'excellence » en coopération régionale sur des questions ou des thèmes spécifiques?

Lorsque vous communiquez de l'information aux institutions et experts régionaux et nationaux, quelles méthodes de communication sont les plus importantes selon vous (1 est la plus importante)?

- i. courriel
- ii. site Web
- iii. communication face-à-face / réunions
- iv. publications régulières

À votre avis, dans les préparatifs pour OSASTT, les autres ministères et départements pertinents :

- i. ne sont pas du tout impliqués
- ii. fournissent un soutien suffisant
- iii. prennent la majeure part des responsabilités pour certains items à l'ordre du jour

À quel niveau se situe votre interaction avec les correspondants nationaux FEM et votre influence sur la priorisation des allocations du FEM lors de l'obtention de fonds?

- i. jamais
- ii. rarement
- iii. souvent
- iv. toujours

Sur une échelle de 1 (pas vraiment utile) à 5 (très utile), comment évalueriez-vous les outils proposés suivants pour vous soutenir dans votre rôle?

- i. Une base de données d'experts scientifiques entretenue par le Secrétariat de la CDB
- ii. La nomination de centre régionaux et/ou infrarégionaux pour la gestion des connaissances scientifiques reliées à la CDB
- iii. Des bulletins scientifiques mensuels publiés par le Secrétariat de la CDB et le Bureau OSASTT
- iv. Des lignes de communication directes entre le directeur de la division des Questions scientifiques, techniques et technologiques et les correspondants nationaux OSASTT

Veuillez fournir tous commentaires additionnels sur les besoins en matière de formation pour renforcer le développement de liens avec les organisations et experts régionaux et nationaux.

## **II. Répondre aux demandes d'informations par la CdP et le Secrétariat**

Quelle proportion de votre temps allouez-vous aux questions de la CDB?

- i. Plus de 80%
- ii. 50 – 79%
- iii. 20 – 49%
- iv. Moins de 20%

À quelle fréquence le correspondant national CDB demande-t-il votre avis en répondant aux demandes de la CdP et du Secrétariat?

- i. jamais
- ii. rarement
- iii. souvent
- iv. toujours

Veuillez sélectionner parmi les sujets suivants, pour lesquels la CdP a demandé un examen par l'OSASTT, tous ceux sur lesquels vous désireriez recevoir une formation afin de remplir votre rôle en tant que correspondant national OSASTT :

- Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique : justificatifs techniques actualisés, étapes et indicateurs suggérés;
- Modalités de soutien de la restauration des écosystèmes;
- Stratégie de renforcement des capacités pour l'Initiative taxonomique mondiale;
- Espèces exotiques envahissantes : propositions sur les moyens de combler les lacunes dans les normes internationales concernant les espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium et de terrarium, et en tant qu'appâts et aliments vivants;
- Diversité biologique des eaux intérieures : conséquences des changements dans le cycle hydrologique et dans les ressources en eau douce dans la mise en œuvre des programmes de travail;
- Utilisation durable de la diversité biologique;
- Diversité biologique arctique;
- Examen en profondeur de la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité insulaire;
- Perspectives mondiales de la diversité biologique : plan pour la préparation de la quatrième édition;
- Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : justificatifs techniques actualisés, étapes et indicateurs;
- Biodiversité marine et côtière : identification des zones marines d'importance écologique ou biologique et traitement des impacts négatifs des activités humaines, incluant le bruit sous-marin, sur la biodiversité marine et côtière;
- Biodiversité et changements climatiques : comprendre et renforcer les liens;
- Mesures d'incitation : rapport des progrès sur les activités entreprises par les Parties, autres gouvernements, organisations et initiatives pertinentes, et le Secrétaire exécutif;
- Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique;
- Façons et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

Sur une échelle de 1 (pas vraiment utile) à 5 (très utile), comment évalueriez-vous les outils proposés suivants pour vous soutenir dans votre rôle ?

- i. formulaires de soumission d'informations en ligne à la CdP et au Secrétariat
- ii. fourniture de documents d'information avec chaque demande de la CdP et du Secrétariat
- iii. coordination des soumissions régionales par le membre du bureau OSASTT
- iv. coordination des soumissions régionales par une organisation régionale ou infrarégionale

Veuillez fournir tous commentaires additionnels sur les besoins en matière de formation pour faciliter les réponses aux demandes de la CdP et du Secrétariat.

### **III. Communiquer et collaborer avec les correspondants nationaux de l'OSASTT dans d'autres pays**

À quelle fréquence entrez-vous en contact avec les correspondants nationaux OSASTT dans votre région?

- i. Au moins une fois par semaine
- ii. Au moins une fois par mois
- iii. Au moins une fois par trimestre
- iv. Seulement dans les préparations des réunions OSASTT
- v. Seulement en assistant aux réunions OSASTT
- vi. Jamais

À quelles occasions communiquez ou collaborez-vous avec les correspondants nationaux OSASTT dans d'autres pays (cochez tout ce qui s'applique)

- en préparation des réunions du bureau OSASTT
- en préparation des réunions scientifiques (nationales)
- en préparation des réunions scientifiques (régionales ou internationales)
- en préparation ou en révision des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
- pour partager des informations pertinentes
- pour faire une révision par les pairs des documents OSASTT d'avant-session
- en préparation des soumissions à la CdP et au Secrétariat
- autre (veuillez spécifier)

Sur une échelle de 1 (pas vraiment utile) à 5 (très utile), comment évalueriez-vous les outils proposés suivants pour vous soutenir dans votre rôle?

- i. sites Web régionaux pour fournir de l'information et forums d'échange
- ii. séminaires périodiques basés sur le Web sur les sujets pertinents à l'OSASTT avec la participation des correspondants nationaux OSASTT

Veuillez fournir tous commentaires additionnels sur les besoins en matière de formation pour renforcer la collaboration avec les correspondants nationaux OSASTT dans d'autres pays.

### **IV. Collaborer avec d'autres correspondants nationaux de la CDB et des correspondants d'autres conventions sur la diversité biologique**

Êtes-vous un correspondant national pour une autre convention relative à la diversité biologique ou Convention de Rio? Si oui, laquelle?

Veuillez assigner un rang aux correspondants nationaux suivants en termes de niveau de collaboration, s'il y a lieu (1 est le niveau le plus élevé de collaboration)

- Correspondant national CDB

- Correspondant national du Centre d'échange de la CDB
- Correspondant national CDB pour le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
- Correspondant national CDB pour l'Initiative taxonomique mondiale
- Correspondant national CDB pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
- Correspondant national CDB pour le Programme de travail sur les aires protégées
- Correspondants nationaux pour les autres conventions relatives à la diversité biologique et / ou Conventions de Rio (CCNUCC et CNULD)
- Correspondants nationaux d'organes scientifiques pour les autres conventions relatives à la diversité biologique et / ou Conventions de Rio (CCNUCC et CNULD)
- Autre (veuillez spécifier)

Sur une échelle de 1 (pas vraiment utile) à 5 (très utile), comment évalueriez-vous les outils proposés suivants pour vous soutenir dans votre rôle?

- accès aux notifications envoyées aux autres correspondants nationaux en vertu de la CDB
- accès aux notifications envoyées aux autres correspondants nationaux d'organes scientifiques en vertu des autres conventions relatives à la diversité biologique et Conventions de Rio
- un calendrier consolidé de réunions sur les questions scientifiques et techniques organisées par les Conventions relatives à la diversité biologique et les Conventions de Rio

Veuillez fournir tous commentaires additionnels sur les besoins en matière de formation pour renforcer la collaboration avec les autres correspondants nationaux dans votre pays.

## V. Formation sur le Plan stratégique

Veuillez sélectionner parmi les buts et objectifs suivants du plan stratégique tous ceux sur lesquels vous désireriez recevoir une formation afin de remplir votre rôle en tant que correspondant national OSASTT :

- Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.
- Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.
- Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et

des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

- Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.
- Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.
- Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.
- Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.
- Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.
- Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.
- Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.
- Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

- Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.
- Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.
- Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.
- Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
- Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.
- Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.
- Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

En tant que correspondant national OSASTT, quelles sont vos suggestions pour améliorer le fonctionnement de l'OSASTT et son rôle par rapport au PIBSE (IPBES en anglais)?